

## Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2024

Présents : Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1<sup>er</sup> adjoint, Myriam Fanget 2<sup>ème</sup> adjoint, Christian Bouillet 3<sup>ème</sup> adjoint, Virginie Baclet 4<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine Ballandrin, Emmanuel Brion, François Carobbio, Myriam Crouzier, Agathe Dormant, Christophe Meurenand, Sylvain Orenge, Maxime Sabran, Aurélien Sicard, Catherine Thoinon.

Excusé : Jérémie Rynois

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

### Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Le conseil municipal a approuvé la proposition du Syndicat d'Énergie et de e-communication de l'Ain de recourir au mécanisme du fonds de concours pour financer les travaux liés à la maîtrise de la consommation d'énergie. Ce système permettra de régler les dépenses relatives au remplacement des lampes d'éclairage public en section d'investissement.

### Finances

Comptes administratifs 2023 : le conseil municipal a approuvé les comptes (commune, service des eaux et assainissement)

Fonctionnement commune		Investissement commune	
Dépenses	1 064 388,39 €	Dépenses	417 222,42 €
Recettes	1 238 252,42 €	Recettes	498 495,67 €
Résultats d'exécution	+ 173 864,03 €	Résultats d'exécution	+ 81 273,25 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2022 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 351 844,14 € pour la section de fonctionnement et - 29 781,40 € pour la section d'investissement soit un excédent global de clôture de + 322 062,74 €.

Le Conseil Municipal décide de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement (+ 351 844,14 €) de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 76 314,40 €, report en section de fonctionnement pour 275 529,74 €.

Exploitation service des eaux		Investissement service des eaux	
Dépenses	32 853,92 €	Dépenses	28 444,47 €
Recettes	84 161,04 €	Recettes	26 267,00 €
Résultats d'exécution	+ 51 307,12 €	Résultats d'exécution	- 2 177,47 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2022 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 146 717,52 € pour la section d'exploitation et + 14 402,54 € pour la section d'investissement soit un excédent global de clôture de + 161 120,06 €. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'exploitation (+ 146 717,52 €) en section d'exploitation.

Exploitation service assainissement		Investissement service assainissement	
Dépenses	75 249,94 €	Dépenses	234 538,87 €
Recettes	166 935,26 €	Recettes	215 821,46 €
Résultats d'exécution	+ 91 685,32 €	Résultats d'exécution	- 18 717,41 €

En tenant compte des reports de l'exercice 2022 et des restes à réaliser, les résultats cumulés s'élèvent à + 91 685,32 € pour la section d'exploitation et - 139 940,14 € pour la section d'investissement, soit un déficit global de clôture de - 48 254,82 €. Le Conseil Municipal décide reporter l'excédent d'exploitation (91 685,32 €) en réserve d'investissement.

-----

Taux d'imposition pour l'année 2023 : le conseil a voté le maintien des taux d'imposition pour l'année 2024 : la taxe sur le foncier bâti reste à 28,42 %, la taxe sur le foncier non bâti à 42,48 %, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 7,76 %. Ces taux laissent espérer une recette de 656 622 € pour l'année 2024. Pour information, les bases d'imposition ont été réévaluées de + 3,9 % en 2024.

Tarifs distribution eau potable et redevance assainissement : le conseil municipal a voté les tarifs suivants :

- Distribution de l'eau potable : part fixe annuelle de 10,00 € + 0,8656 € par m<sup>3</sup>.

- Redevance assainissement : part fixe annuelle de 25,00 € + 2,20 € par m<sup>3</sup>.

La participation pour raccordement au réseau d'eaux usées passe à 2 000 €.

-----

#### Budget primitif 2024 :

Lors de la commission finances du mois de février chaque commission a proposé les projets à inclure dans le budget 2024. Après concertation et arbitrage la proposition de budget a été établie.

Le conseil a voté à l'unanimité le **budget primitif communal 2024** équilibré en :

- Section de fonctionnement : 1 476 759,74 €

- Section d'investissement : 496 648,40 €

Les principales dépenses inscrites en section d'investissement sont les suivantes : travaux d'aménagement du local technique au Domaine de Thol, acquisition d'une tondeuse autoportée, installation d'une réserve incendie au hameau de Planches, révision du plan local d'urbanisme, divers matériels pour les services communaux, divers mobiliers urbains...

Le conseil a voté à l'unanimité le **budget primitif Eau 2024** équilibré comme suit :

- Section d'exploitation : 231 747,52 €

- Section d'investissement : 244 669,54 €

Le remplacement d'une partie du réseau Route de Châteauvieux est envisagé, ainsi que le dévoiement d'une canalisation à Arthurieux, des travaux sur le réseau du domaine de Thol et l'engagement d'un diagnostic sur le réseau préalablement au transfert de compétence à venir.

Le conseil a voté à l'unanimité le **budget primitif Assainissement 2024** équilibré comme suit :

- Section d'exploitation : 165 000,00 €

- Section d'investissement : 2 684 685,32 €

Les dépenses d'investissement englobent différents projets, dont le solde des travaux sur les stations d'épuration de Planches et Résignel, la déconnexion des eaux pluviales rue Nicolas Aubry et une partie des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Thol. Les subventions attendues sont de l'ordre de 20 et 30 % pour ces différents dossiers.

-----

Le conseil municipal a instauré après avis du comité social territorial, une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle à destination des agents qui entrent dans les critères définis par décret (nommés ou recrutés avant le 01/01/2023, proportionnelle à la rémunération et au temps de travail). Cette prime concerne 10 agents et représente un montant total de 6 256 €.

#### **C.C.A.S.**

Le conseil municipal a désigné François Carobbio pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale aux côtés de Virginie Baclet, Maxime Sabran et Catherine Thoinon en tant que représentants du conseil municipal. Le CCAS est présidé par le Maire Thierry Dupuis. Nicole Millet, Danièle Monnet, Huguette Prêtre et Gilbert Ville complète le conseil d'administration.